

**DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON DE CHATEAU RENAULT**

COMMUNE DE CROTELLES

PROCES VERBAL

Séance du MARDI 07 AOUT 2018

L'an deux mil dix huit

Le sept août à 20 heures,

L'assemblée délibérante légalement convoquée le 1^{er} août 2018 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU, Maire.

Sous la présidence de Monsieur FOUCTEAU Rudolff, Maire

Etaient présents : Mr GERMAIN Cyril, Mr BALLUE Guillaume, Mr MESSON Rémi, Mme BERTAULT Angèle, Mme BERGER Véronique, Mme FLECHIER Cécilia, Mr MALAGA David, Mr MAHE Pascal, Mr LUWEZ Benoit, Mr DESPRAS Franck

Etaient absents : Mme DURAND Nathalie, Mr CANTAUT Emmanuel

Nombre de conseillers en exercice : 13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Cécilia FLECHIER est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures, sous la présidence de Mr Rudolff FOUCTEAU, Maire, qui rappelle l'ordre du jour.

1: APPROBATION DU PROCES VERBAL du 05/07/2018

Monsieur FOUCTEAU propose l'approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal précédente, en date du 05 Juillet 2018, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce dernier

2: CREATION POSTE REDACTEUR TERRITORIAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des effectifs.

Compte tenu du départ de Mme ROBERT Alexandra, par voie de mutation externe, il convient de procéder au recrutement d'un nouvel agent sur le poste de Secrétaire de mairie.

Vu le tableau des emplois, le Maire propose à l'assemblée,

- La création d'un emploi de Rédacteur Territorial (35/35^{ème}) à compter du 01/09/2018
- La suppression d'un emploi de Rédacteur Principal 2^e classe (35/35^{ème}) à compter du 01/10/2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

INFORMATIONS DIVERSES

NÉANT

RÉCAPITULATIF DE LA SÉANCE

- 1) **AFFAIRES GÉNÉRALES:** approbation PV du 05/07/2018
- 2) **RESSOURCES HUMAINES :** création emploi Rédacteur Territorial

La séance est levée à 20 heures 30 minutes